

AVIS AU PUBLIC

Projets de plans d'action contre le bruit – consultations publiques

Le bruit dans l'environnement est un son extérieur nuisible qui est généré par les activités humaines et qui est principalement émis par le trafic routier, ferroviaire ou aérien. Au Grand-Duché, les plans d'action suivants sont élaborés dans le but de réduire les nuisances sonores dans l'environnement :

- Plan d'action contre le bruit des grands axes routiers de plus de 3 millions de passages de véhicules par an
- Plan d'action contre le bruit des grands axes ferroviaires de plus de 30.000 passages de trains par an
- Plan d'action contre le bruit dans l'agglomération de Luxembourg
- Plan d'action contre le bruit de l'aéroport de Luxembourg

Ces plans d'action donnent un aperçu de la cartographie stratégique qui constitue la base de l'analyse de l'environnement sonore actuel, et dressent la stratégie nationale de prévention et d'assainissement des problèmes de bruit existants dans les zones prioritaires de gestion du bruit identifiées.

Procédure de publication

Selon l'article 2 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, les projets de plan d'action seront déposés aux communes concernées à des fins d'enquête publique pendant 60 jours.

Les observations relatives aux projets doivent être adressées par écrit au collège des bourgmestres et échevins des communes concernées, qui en donne connaissance au conseil communal pour avis. Le dossier, avec les observations et l'avis du conseil communal, est retourné au Ministre au plus tard soixante jours après l'expiration du délai d'affichage.

Les projets des plans d'action nationaux sont publiés sur le site Internet du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et de l'Administration de l'environnement: www.emwelt.lu

Durant la période de dépôt des projets, deux séances d'information en ligne auront lieu :

- le 19 octobre 2020 de 17h00 à 19h00 concernant le « plan d'action contre le bruit des grands axes ferroviaires », le « plan d'action contre le bruit des grands axes routiers » et le « plan d'action contre le bruit dans l'agglomération de Luxembourg »
- le 20 octobre 2020 de 17h00 à 19h00 concernant le « plan d'action contre le bruit de l'aéroport de Luxembourg »

Toutes les informations pratiques sur ces séances d'information seront publiées sur www.emwelt.lu dans la rubrique « Actualités ».

En cas de questions, veuillez-vous adresser à l'Administration de l'environnement par E-mail : PAB2020@ae.v.etat.lu .

Erpeldange-sur-Sûre, le 7 octobre 2020

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,



Administration communale d'Erpeldange-sur-Sûre
21, Porte des Ardennes à Erpeldange-sur-Sûre
Adr. postale: B.P. 39 L-9001 Ettelbruck
Tél.: 81 26 74 1
Mail: secretariat@erpeldange.lu

Fin affichage: 7 décembre 2020